FCP - ABN AMRO EURO SUSTAINABLE EQUITIES NC

Informations financières fournies par SIX Financial Information

Identité

Libellé	ABN AMRO EURO SUSTAINABLE EQUITIES NC
Isin	FR0000985764
Devise comptable	EUR
Société de gestion	ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

Frais et Charges

Commission de souscription	Maximum 5.00 %
Commission de rachat	Fixe 0.00 %
Frais de gestion	Maximum 0.80 % TTC
T.F.E.	29/12/2017 : 0.92%

Indicateur de risque

Risque

faible 1 2 3 4 **5** 6 7 élevé

Rendement potentiel

Caractéristiques financières

Affectation des résultats	Capitalisation
Agrément AMF	07/06/2002
Prospectus au	02/07/2018
Classification	Actions euro - général
Durée minimum de placement recommandée	Supérieure à 60 mois
Fréquence	Quotidien
Famille de produits	OPCVM
Public visé	

Indice de référence

Libellé de l'indice de référence	MSCIEN EMU

Évolution de l'indice de performance

Performances annuelles

Année	OPCVM	Indice
2017	13,40	12,49
2016	1,29	4,37
2015	13,51	9,81
2014	0,79	4,32
2013	23,69	23,36

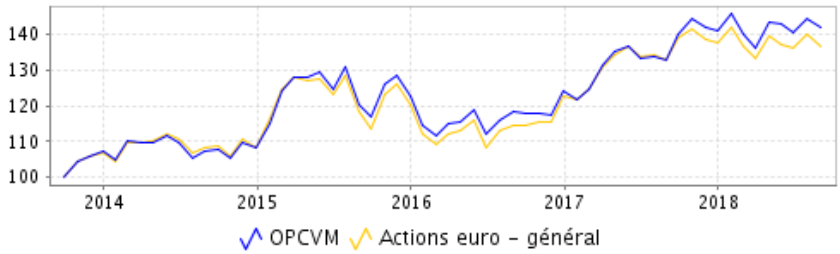

Performances glissantes au 31/08/2018

Période	OPCVM	Indice	Période	OPCVM	Indice
1 mois	-1,90	-2,66	2 ans	19,66	21,90
6 mois	1,31	1,03	3 ans	18,09	19,56
YTD	0,60	0,31	4 ans	32,27	30,10
1 an	6,77	4,18	5 ans	46,68	53,96

Informations complémentaires

Objectifs et politique d'investissement

OPCVM de classification « actions des pays de la Zone Euro », le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'indice MSCI Daily Net TR EMU Euro (dividendes réinvestis) dans le cadre d'une gestion dynamique, tout en investissant dans des titres répondant à des critères d'Investissement Socialement Responsable.

Le processus de sélection des titres combine des critères financiers et extra-financiers

.

Les critères financiers : la performance du FCP est générée par la combinaison d'une approche Top down et Bottom-up.

Les critères extra-financiers : le processus combine des exclusions sectorielles et une approche « Best in Class » qui permet d'attribuer une notation ESG aux émetteurs. Les filtres d'exclusion visent à exclure de l'univers d'investissement certaines activités controversées et les émetteurs qui ont violé les standards internationaux relatifs au respect des droits humains, du travail, à l'environnement et en matière de corruption (exclusions normatives).
Les activités exclues sont : l'armement, l'alcool, le charbon thermique, le tabac, les jeux de hasard, la pornographie, les OGM et les activités dans les régimes hautement oppressifs.
Concernant les émissions étatiques et/ou supranationales, le filtre ESG est appliqué au niveau des Etats. Le filtre ESG appliqué est basé sur une approche dite « Best-in-Universe » développée par le gestionnaire financier par délégation. Cette approche évalue la capacité des Etats à gérer de manière responsable et durable leur capital humain, social, environnemental et à assurer une croissance économique soutenable dans le temps. L'évaluation donne lieu à une notation pour chacun des quatre piliers d'analyse. Seuls les émetteurs affichant une note ESG supérieure à la moyenne et respectant les filtres d'exclusion peuvent être investis.
La part des actifs « non notés ISR » du portefeuille doit rester inférieure à 10% de l'actif net.
Pour répondre à son objectif de gestion le FCP sera exposé aux actions des pays de la zone Euro (60% à 110% de l'actif net).

Afin de respecter son éligibilité au PEA, il sera investi en permanence à hauteur de 75% de son actif net au minimum en actions de la zone Euro éligibles au PEA, des investissements sont possibles sur des actions des pays hors zone euro libellés en euro.

L'allocation sectorielle et géographique au sein de cette zone sera discrétionnaire.

Le gérant peut sélectionner des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations boursières.
Le solde (de 0 à 25% de l'actif net) sera essentiellement constitué d'obligations sera constituée d'obligations, d'instruments du marché monétaire et d'Euro Commercial Papers libellés en Euro. Elle sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée et en terme de notations (y compris des titres spéculatifs, c'est à dire de titres de notation < ou = à BB+ ou jugée comme équivalente par la Société de gestion). Le délégataire financier ne recourt pas mécaniquement aux notations émises par les agences de notations mais privilégie sa propre analyse faite par un Comité ad hoc interne pour évaluer la qualité de ces actifs.
Le Fonds pourra intervenir sur les marchés dérivés dans un but de couverture, et/ou d'exposition au risque actions et au risque de taux, sans recherche de surexposition. Ils font partie intégrante de la stratégie d'investissement. La note globale ISR calculée pour le portefeuille ne comprend pas les instruments dérivés.
Le gérant financier par délégation aura recours aux OPCVM de droit français ou européen (0 à 10% de l'actif net).

Le Fonds capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande à tout moment à la Banque NEUFLIZE OBC, CA Titres et CACEIS Bank.

Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour jusqu'à 11h30 chez CACEIS Bank et exécutées sur la base de la valeur liquidative du lendemain (valeur liquidative quotidienne).

© 2018 SIX Financial Information